

BUREAU DE L'INFORMATION – 38E SESSION DE LA CONFERENCE GENERALE

ORGANE COMITE JURIDIQUE

Date	Mercredi 4 novembre 2015	Salle	VI
Séance n°	Première séance	Heure	De: 10h A: 12h30
Président(s)	M. Pierre Michel Eisemann	Pays	France

RESUME DE DEBAT(S)

Points examinés	<ul style="list-style-type: none"> - Election du Président, Vice-Président et Rapporteur - Adoption du calendrier des travaux - Point 3.2 - Examen des communications relatives à la recevabilité des projets de résolution tendant à l'adoption d'amendements au projet de programme et de budget pour 2016-2017 (38 C/5) - Point 7.8 - Rapport de synthèse sur l'application de la Recommandation de 1993 sur la reconnaissance des études et des titres de l'enseignement supérieur (document 38 C/72) - Point 7.2 - Troisième rapport de synthèse sur l'application par les États membres de la Recommandation de 2003 sur la promotion et l'usage du multilinguisme et l'accès universel au cyberspace (document 38 C/28) 		
Débat n°		Progrès des débats	Début
Documents correspondants	<ul style="list-style-type: none"> - Point 3.2: document 38 C/8 - Point 7.8: document 38 C/72 - Point 7.2 : document 38 C/28 		
Projet(s) de résolution examiné(s)			
Pays ayant pris la parole	<p>Les délégations suivantes ont pris part aux discussions (dans l'ordre d'intervention ci-après) :</p> <p>El Salvador, France, Italie, Allemagne, Palestine, Nicaragua, Soudan</p>		
Résumé des débats	<p>Le Comité juridique s'est réuni pour la première fois le mercredi matin.</p> <p>Le Comité a procédé à l'élection de ses Président, Vice-Président et Rapporteur avec les résultats suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Président : Mr Pierre Michel Eisemann (France) - Vice-Président : Mr Sirajuddin Hamid Yousif (Soudan) - Rapporteur : M. Klaus Hüfner (Allemagne) <p>Le Comité a adopté le calendrier de ses travaux</p> <ul style="list-style-type: none"> - Point 3.2: Le Comité juridique a été informé qu'aucun appel n'a été formé par les Etats membres dans les délais prescrits de soumission des appels. Ainsi, le Comité juridique n'a pas d'appel à examiner. 		

	<ul style="list-style-type: none">- Point 7.8: Le Comité a adopté les amendements formels au projet de décision contenu dans le 38 C/72.- Point 7.2: Le Comité a adopté les amendements au projet de décision contenu dans le document 38 C/28.
--	--

Le Comité a décidé de se réunir de nouveau le mercredi 4 novembre 2015 à 15h.